

EBAUCHE DE SYSTEME DE SUSPENSION RAPIDE UNIFORME ("URS")

REVISEE – ~~MAY~~ NOVEMBRE 2010

Formatted: Font: 11 pt

Introduction

La proposition de système de suspension rapide uniforme (URS) faisait partie des solutions potentielles pour la protection des marques dans les nouveaux gTLDs. Elle a été développée à travers des consultations de la communauté incluant la recommandation de l'équipe de recommandation d'implémentation (voir <http://icann.org/en/topics/new-gtlds/irt-final-report-trademark-protection-29may09-en.pdf>) et autres, et les commentaires recueillis en ligne et pendant les meetings. L'équipe de recommandation d'implémentation (IRT) a été créée pour identifier et proposer des mécanismes de protection des droits (RPMs) pour les propriétaires de marque dans le programme de nouveau gTLD.

Après réception des recommandations de l'IRT sur l'URS proposé, des commentaires et des consultations de la communauté, une proposition révisée a été développée.

Etant donné que la politique du GNSO originale était très générale, le conseil d'administration a donné l'opportunité au conseil du GNSO de donner leur avis sur les mécanismes URS (voir <http://gns0.icann.org/mailing-lists/archives/council/msg07609.html>). Le GNSO se mit directement à la tâche et créa un équipe spéciale d'évaluations des problèmes des marques (STI) pour évaluer la proposition et offrir son avis au GNSO qui devrait pouvoir atteindre un consensus.

Formatted: Font: Calibri, 11 pt, No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Le STI n'a pas pu atteindre de consensus unanime sur chaque détail spécifique mais l'a atteint sur beaucoup d'aspects. Le GNSO a unanimement approuvé le concept de chambre de compensation ainsi que le modèle développé par le GNSO-STI.

Formatted: No underline, Font color: Auto

La proposition suivante est reflétée comme ligne rouge (redline), avec comme base la proposition initiale du personnel postée en octobre 2009 pour commentaires publics et envoyé au GNSO pour considération. Cette base a été revue pour intégrer les révisions du modèle du GNSO-STI. La nouvelle proposition ci-dessous recherche l'équilibre entre commentaires et modèle pour les parties où les commentaires étaient significatifs.

Formatted: No underline, Font color: Auto

▲ Procédure d'ébauche

1. Plainte Déposer un plainte

↳ 1.1. Déposer une plainte

↳ a) Les démarches commencent avec le dépôt d'une plainte électronique auprès d'un fournisseur URS soulignant les droits de marque et les actions déchargeant le propriétaire.

↳ b) Chaque plainte doit être accompagnée de la taxe appropriée, qui est en considération. Ces paiements ne seront pas remboursables.

↳ c) Une plainte est acceptable pour de multiples compagnies relatives contre un enregistreur, mais seulement si les compagnies sont en rapport. Plusieurs enregistreurs peuvent être nommés dans une plainte seulement s'il peut être montré qu'ils sont en relation. Il n'y aura pas de minimum de noms de domaine imposé comme condition au dépôt de plainte.

↳ 1.2. Contenu de la plainte

▲ La forme de la plainte sera aussi simple et bien formulée que possible. Le texte de la plainte sera limité à 5000 mots, hors pièces jointes. La plainte devra comprendre :-

a) Nom, adresse e-mail et autres informations de contact des parties plaignantes (parties).

b) Nom, adresse e-mail et information de contact de toute personne autorisée à parler au nom des plaignants.

c) Nom de l'inscrit (information pertinente disponible par Whois), et information de contact disponible, listée, de Whois, pour le nom de domaine concerné.

d) Le nom de domaine spécifique au sujet de la plainte. Pour chaque nom de domaine, les plaignants devront inclure une copie de l'information disponible actuelle de whois et, une description et une copie, si possible, de la partie incriminée du site web.

e) La marque contre laquelle la plainte est dirigée et le poursuivant à qui les plaignants proclament leurs droits, pour quels biens et en connexion avec quels services.

f) Une description des fondements sur lesquelles la plainte est basée mettant en avant les faits sur lesquels les plaignants réclament compensation, à savoir :

i. que le nom de domaine est identique ou très similaires à une un nom de marque (i) pour laquelle lequel le plaignant détient une inscription valide

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Font: 11 pt, No underline, Font color: Auto

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Font: 11 pt, No underline, Font color: Auto

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: 1.1., No bullets or numbering

Formatted: Font: Not Bold, No underline, Font color: Auto

Formatted: Subtitle, Indent: Left: 0 pt, Hanging: 35.45 pt, No bullets or numbering

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

Formatted: No underline, Font color: Auto

délivrée par une juridiction dirigeant des examens préliminaires¹ des candidatures de marque; ou (ii) qui a été validé devant une cour ou une chambre de compensation ; ou (iii) qui est protégé de façon spécifique par une loi ou un contrat actuellement en vigueur et déjà en vigueur le 26 juin 2008.

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

ii. et que l'enregistreur n'a aucun droit ou intérêt légitime dans le nom de domaine ; et;

Formatted: Not Superscript/ Subscript

iii. que le nom de domaine est utilisé à de mauvaises fins.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

g) La liste non exhaustive des circonstances démontrant l'inscription malveillante inclut :

Formatted: Not Superscript/ Subscript

i. Le nom de domaine a été acquis à l'origine à des fins de vente, location ou transfert d'une autre manière du nom de domaine au plaignant qui est propriétaire de la marque ou à un de ses concurrents, pour une considération onéreuse en excès de coûts directement en rapport avec le nom de domaine ; ou

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

ii. Le nom de domaine a été enregistré afin d'empêcher le propriétaire de la marque de refléter sa marque avec un nom de domaine correspondant, à condition que l'enregistreur soit engagé dans ce genre de conduite ; ou

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

iii. Le nom de domaine a été enregistré préliminairement afin perturber les affaires d'un concurrent ; ou

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

iv. En utilisant le nom de domaine l'enregistreur à volontairement essayé d'attirer pour un but commercial, les utilisateurs d'Internet un site en particulier, en créant une confusion avec le nom de la marque du plaignant comme source, sponsor ou recommandation du site web ou de son emplacement ou d'un produit ou service de ce site.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

h) Enfin, la plainte attestera que le plaignant n'est pas en classement pour fondement incorrect et qu'il y a assez de preuves de bons fondements pour déposer cette plainte.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

2. Frais de dépôt de plainte

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Des frais seront facturés par le fournisseur URS. Ils sont estimés à 300 US\$ par démarche, mais seront décidés par le fournisseur. (L'appel d'offre pour des fournisseurs de services potentiels indiquera que ce prix sera un facteur dans la prise de décision.) Cela est basé sur une estimation

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 10 pt

Formatted: No bullets or numbering, Tab stops: 0 pt, Left

¹ Définition : Un examen préliminaire avant l'enregistrement comprend trois critères : (i) évaluation sur le fond – s'assurer que la candidature peut en effet devenir une marque ; (ii) évaluation comparée – déterminer si des marques enregistrées auparavant excluent cet enregistrement ; et (iii) évaluation sur l'utilisation – s'assurer que la marque proposée est effectivement en activité au moment de la demande.

Formatted: Font: Calibri, 10 pt, French (France), Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 10 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 10 pt

Formatted: French (France)

d'experts, incluant des membres du panel prenant des décisions dans des cas similaires, et le modèle de résumé de décision Nominait.

Le modèle « le perdant paie » n'a pas été adopté pour le l'URS. Etant donné la nature des disputes attendues à travers ce mécanisme, on pense que, plus ou moins souvent, qu'aucune réponse aux plaintes ne sera soumise et que les coûts de récupération de ces frais effectivement perçus seront supérieurs à leur valeur.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

3. Evaluation administrative

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

3.1. Les plaintes seront d'abord examinées administrativement ou par le fournisseur d'URS pour conformité avec les conditions de dépôt. Il s'agit d'un examen pour déterminer que la plainte contient toute l'information nécessaire, et n'est donc sert pas à déterminer si un cas de *prima facies* a été établi.

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

3.2. L'examen administratif sera effectué dans les trois (3) jours ouvrables qui suivent la soumission de la plainte auprès du fournisseur d'URS.

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

3.3. Etant donné la nature rapide de la procédure, et les frais volontairement bas, il n'y aura aucune possibilité de corriger des erreurs dans le dossier exigé.

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

3.4. Si une plainte est jugée non conforme aux exigences administratives, elle sera rejetée sans porter atteinte à la possibilité pour le plaignant de déposer une nouvelle plainte. Les frais de dossier initiaux ne seront pas remboursés dans ce cas.

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

4. Notification et fermeture de domaine

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

4.1. Dès que l'examen administratif a été effectué, le fournisseur URS doit d'abord notifier l'opérateur (via e-mail) (« Notification de plainte ») dans les 24 heures après que la plainte est ait été considérée conforme aux conditions. Dans les 24 heures après réception de la notification de plainte, l'opérateur doit verrouiller le domaine, entendant que le registre doit stopper tout changement aux données d'enregistrement. L'opérateur préviendra le fournisseur URS immédiatement après avoir verrouillé le nom de domaine (« Notification de verrouillage »)

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

4.2. Dans les 24 heures après réception de la notification de verrouillage du domaine, le fournisseur URS doit notifier l'enregistreur de la plainte à son encontre, en envoyant un tirage papier de la notification de la plainte aux adresses listées dans whois, et en fournissant une copie électronique de de la plainte, informant et prévenant du statut verrouillé, ainsi que des effets qu'auraient une absence de réponse et de défense contre le plaignant. Les notifications doivent être claires pour l'ensemble des enregistreurs. La notification de plainte sera rédigée en anglais et traduite par le fournisseur dans la langue majoritairement utilisée par le pays ou le territoire de l'enregistreur.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

4.3. La notification sera envoyée par e-mail ou fax (là où ce sera possible) et courrier postal. La plainte et les pièces complémentaires, le cas échéant, seront distribuées électroniquement.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

4.34.4 Le fournisseur URS devra aussi notifier l'inscrit de référence pour le domaine en question via l'adresse fournie par ICANN.

Formatted: List Paragraph, No bullets or numbering

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 11 pt, Not Superscript/ Subscript

5. La réponse

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

5.1 L'enregistreur aura 20-14 jours après réception de la notification de plainte pour donner une réponse sous forme électronique au fournisseur d'URS. À réception, le fournisseur enverra une copie électronique de la réponse, ainsi que des pièces complémentaires, le cas échéant, au plaignant.

5.2 Aucun frais ne sera facturé si la réponse est donnée avant la déclaration de défaut ou pas plus de trente jours après la détermination/décision. Pour les réponses enregistrées après ce délai, l'enregistreur devra payer une taxe de réexamen.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

5.3.5-2 Sur demande, une extension limitée de temps pour réponse pourra être attribuée par le fournisseur d'URS si les raisons sont valables. En aucun cas cette extension n'excédera les sept jours.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

5.43 La réponse, hors pièces jointes, ne doit pas excéder les 5000 mots, et son le contenu de la réponse doit inclure:

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

a) La confirmation des données de l'enregistreur.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

b) L'acceptation ou le démenti de chaque motif qui fonde la plainte;

Formatted: Not Superscript/ Subscript

c) Toute défense contredisant les réclamations du plaignant;

Formatted: Not Superscript/ Subscript

d) Une déclaration que le contenu est exacte et vrai.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

5.45 En accord avec l'intention de nature expéditive de l'URS et le dédommagement accordé au plaignant gagnant, la revendication de décharge de l'enregistreur ne sera pas permise sauf en cas d'allégation que le plaignant a déposé une plainte abusive.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

5.5-6 Une fois la réponse déposée, et une fois que le fournisseur d'URS aura déterminé déterminé si la réponse est en conformité avec les exigences, la plainte, la réponse et les documents de soutien seront envoyés à un examinateur qualifié choisi par le fournisseur d'URS pour examen et Détermination/Décision. Tous les documents fournis seront considérés par l'examineur.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

5.67 La réponse peut contenir tout fait réfutant la plainte en mettant en avant les circonstances suivantes:

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

a) Avant toute notification de dispute, l'utilisation ou préparatif d'utilisation démontrables par l'enregistreur, du nom de domaine ou nom correspondant au domaine en connexion avec une offre de biens ou services de bonne fois ; ou

Formatted: Not Superscript/ Subscript

b) L'enregistreur a été communément connu sous ce nom, même s'il n'a pas déposé de marque ; ou

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

c) L'enregistreur fait une utilisation légitime ou juste du nom de domaine, sans intention pour gains commerciaux d'induire en erreur les consommateurs ou de nuire à la marque en question.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

De telles revendications, si déclarées prouvées par l'examineur sur la base de l'évaluation de toute les preuves, donneront lieu à des résultats en faveur de la défense.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

5.78 L'enregistreur peut aussi proposer une défense contre la plainte pour démontrer sa bonne foi dans l'utilisation du nom de domaine en montrant, par exemple, l'une des choses suivantes:

Formatted: Not Superscript/ Subscript

a) Le nom de domaine est générique ou descriptif de son utilisation juste.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

b) L'utilisation des sites du nom de domaine est faite seulement en hommage ou critique d'une personne ou d'un business est trouvée juste par que l'examineur trouve juste.

Formatted: Font: Calibri, 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

c) La détention du nom de domaine est consistante avec des termes d'accord écrit clairs entre les deux parties et toujours d'actualité.

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Font: Calibri, 11 pt, Not Superscript/ Subscript

d) Le nom de domaine ne fait pas partie d'un modèle plus large ou d'une série d'enregistrements abusifs car le nom de domaine est significativement différent, en termes de type ou caractères, d'autres noms de domaines enregistrés.

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

5.89 Autres considérations qui sont des exemples de mauvaise foi pour facteurs que l'examineur doit prendre en compte :

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Indent: Left: -72 pt, Hanging: 108.55 pt

a) Le commerce de noms de domaine et la possession d'un large portefeuille de noms de domaine, ne sont pas en soi une indication de mauvaise foi selon l'URS. Une telle conduite, cependant, peut être abusive dans un cas donné dépendant des circonstances de la dispute. Chaque affaire sera examinée pour sa valeur.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

b) La vente ou trafic (par exemple, connecter des noms de domaine a une page de parking et gagner des revenus par « click-per-view ») ne constitue pas en soi de la mauvaise foi selon l'URS. Une telle conduite, cependant, peut être abusive dans un cas donné dépendant des circonstances de la dispute. L'examineur prendra en compte :

Formatted: Not Superscript/ Subscript

i. La nature du nom de domaine ;

Formatted: Not Superscript/ Subscript

ii. la nature de tout liens commercial avec une page de parking associée au nom de domaine ; et

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

iii. que l'utilisation du nom de domaine est bien à la fin sous la responsabilité de l'enregistreur.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

6. Défaut

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

6.1 Si au bout de la période de ~~20~~14 jours (ou période étendue si obtenue), aucune réponse n'a été fournie, la plainte passera en défaut.

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

6.2 Dans chacun des cas, le fournisseur devra donner Notification par e-mail aux deux parties, et par courrier et fax ~~a~~ à l'enregistreur. Durant la période de défaut, ce dernier ne pourra pas changer le contenu du site pour prétendre qu'il est maintenant légitime ni changer les informations dans whois.

Formatted: Font: Calibri, 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

6.3 Tous les cas défaut passent à l'examen pour vérification de la légitimité de la plainte.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

6.4 Si après l'examen dans les cas de défaillance, l'enregistreur ne donne pas de réponse, et que l'examineur donne raison au plaignant, l'enregistreur aura le droit de chercher de l'aide à travers un nouvel examen en déposant une Réponse ~~a~~ à tout moment, sans dépasser les deux ans après la date de la Notification de défaut. Si une telle Réponse est déposée, conformément aux conditions de notification exposées ci-dessus, le nom de domaine devra retrouver son adresse IP originale aussitôt que possible, mais restera verrouillé comme si la réponse avait été déposée de façon opportune, avant la défaillance. Le dépôt d'une réponse après la ~~détermination~~ décision n'est pas un appel - on considère dans ce cas que la réponse a été donnée en temps utile.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

~~6.46.5~~ Si après l'examen dans les cas de défaillance, l'enregistreur l'examineur se prononce en faveur du propriétaire de nom de domaine, le fournisseur en avertira l'opérateur de registre afin que le nom soit débloqué et que le propriétaire recouvre tous les droits sur son nom de domaine.

Formatted: List Paragraph, No bullets or numbering

Formatted: Not Superscript/ Subscript

7. Examineurs

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

7.1 Seul un examineur sélectionné par le fournisseur de services pourra exercer dans une procédure d'URS.

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

7.2. Les examineurs doivent avoir des antécédents et être formés et certifiés en démarches URS. Les examineurs doivent être équipés d'instructions sur les éléments et défenses URS et sur la manière de diriger les examens.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

~~7.27.3.~~ Les examineurs utilisés par ~~l'en~~importe quel (s) fournisseur(s) acceptent que les examineurs du fournisseur de service tournent ~~devront~~ effectuer un roulement pour éviter le « shopping de forum ou d'examineurs » », afin d'éviter la sélection d'examineurs dont on pense qu'ils risquent de diriger d'une certaine manière. Les prestataires de service URS sont fortement encouragés à travailler indifféremment avec tous les examineurs certifiés, avec des exceptions raisonnables (comme les besoins linguistiques, la non exécution ou la malversation) à être déterminées par une analyse au cas par cas.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Indent: Left: 35.45 pt, Hanging: 35.45 pt, Outline numbered + Level: 2 + Numbering Style: 1, 2, 3, ... + Start at: 3 + Alignment: Left + Aligned at: 144 pt + Indent at: 162 pt

8. **Standards d'examen et charge de la preuve**

8.1 Les standards que l'examineur devrait appliquer lors du rendu de la ~~détermination~~~~décision~~ sont soit:

a) Le nom de domaine enregistré est identique ou très similaire à ~~une un nom de~~ marque : (i) pour laquelle le plaignant détient une inscription valide délivrée par une juridiction conduisant une évaluation indépendante des candidatures de marques avant l'inscription ; ou (ii) cela a été validé par des procédures judiciaires ou la chambre de compensation de marque déposée ; ou (iii) cela est protégé ~~de façon~~ spécifique par ~~un statut ou par un traité~~une loi ou par un contrat actuellement effectif, ou effectif le 26 juin 2008 ou avant ; et

b) L'enregistreur n'a aucun droit ou intérêt légitime sur le nom de domaine ; ou

c) Le domaine a été enregistré et utilisé à des fins malveillantes.

8.2 Le besoin de preuves doit être clair, et convaincantes. ~~(La charge de la preuve est intentionnellement plus grande que l'UDRP, étant donné que l'URS est destiné aux affaires les plus flagrantes de transgression.)~~

8.3. Pour que l'URS conclue en faveur du plaignant, l'examineur doit déterminer qu'il n'y a pas de preuves authentiques. -Une telle ~~détermination~~~~décision~~ peut inclure que :- (i) le plaignant a des droits sur le nom ; et (ii) l'enregistreur n'a aucun droit ou intérêt légitime sur le nom. Cela veut dire que le plaignant doit présenter les preuves adéquates pour démontrer ses droits sur le nom de domaine (par exemple, preuve du dépôt de la marque et preuve que le nom de domaine a été enregistré et utilisé à des fins malveillantes).

8.4 Si l'examineur trouve que le plaignant n'a pas rempli ces conditions, ou que des preuves authentiques restent concernant l'un des éléments, l'examineur rejettera la plainte sous l'assistance disponible auprès de l'URS. C'est-à-dire que la plainte ~~d'URS~~ sera écartée si l'examineur trouve que : (1) la preuve a été présentée pour indiquer que l'utilisation du nom de domaine en question correspond à une utilisation qui n'est pas une infraction, ou à une utilisation juste de la marque déposée ; ou (2) dans les circonstances, et aucune réponse n'ayant été soumise, une défense aurait été possible pour prouver que l'utilisation du nom de domaine en question n'était pas une infraction ou était une utilisation juste de la marque déposée.

~~2-En réponse aux commentaires, ces termes révisés tentent de clarifier les termes précédemment utilisés, qui doivent être lus comme suit : En absence de conviction de 1) ou 2) ci-dessous, l'URS sera rejetée:~~

~~1) (si une réponse a été reçue) Aucune preuve n'a été présentée pour indiquer que l'utilisation du nom de domaine en question n'est pas malveillante ou abusive de la marque.~~

~~ou~~

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Indent: Left: 70.9 pt, Hanging: 14.15 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Indent: First line: 34.9 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Indent: First line: 34.9 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

8.5 S'il y a la question vraiment contestable de l'inscription d'un nom de domaine et utilisation d'une marque de mauvaise foi, la plainte sera rejetée sans préjudice, par exemple une démarche UDRP ou judiciaire, ou tout autre URS pourra être initiée. L'URS n'est pas fait pour être utilisé en cas de démarche avec points de faits ouverts, mais pour des affaires claires d'abus de marque.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

8.6 Autrement dit, si l'examineur trouve que les trois standards sont prouvés de façon satisfaisante et qu'il n'y a pas de contestation possible, il pourra délivrer une détermination décision en faveur du plaignant. Si l'examineur trouve que l'un des standards n'a pas été satisfait, alors il pourra refuser les dédommagements demandés et, ainsi, mettre fin à l'URS sans porter préjudice au plaignant à tenter une action en justice de la juridiction compétente ou avec l'UDRP.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Font: Calibri, 11 pt, Not Superscript/ Subscript

9. Détermination Décision

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

9.1 Il n'y aura pas d'audition ou de débat; les preuves seront les documents fournis avec la plainte et la réponse, et ceux-ci constitueront l'ensemble des preuves utilisées par l'examineur pour la détermination décision.

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

9.2 Si le plaignant fournit les preuves nécessaires, l'examineur délivrera une détermination décision en faveur du plaignant. La détermination décision sera publiée sur le site du fournisseur d'URS. Cependant, il ne doit pas y avoir d'autre effet que celui sur la démarche pour laquelle elle est délivrée.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

9.3 Si le plaignant ne donne pas les preuves nécessaires, la démarche URS est terminée et le contrôle total du nom de domaine est rendu a à l'enregistreur.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

9.4 Les déterminations décisions seront publiées par le fournisseur de service dans un format spécifié par ICANN, afin de signaler à l'enregistreur potentiel suivant que le domaine a été sujet à une démarche URS.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

9.5 Le fournisseur d'URS enverra également les décisions par courrier électronique au propriétaire de nom de domaine, au plaignant, au service de registre et à l'opérateur de registre, et spécifiera les sanctions et les actions requises de l'opérateur de registre pour qu'il se conforme à la décision.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

9.56 Pour mener une démarche URS de façon expéditive, l'examen devra démarrer directement après l'expiration de vingt (20) jours ou réception de la réponse. Une détermination décision doit être prise rapidement, avec comme objectif d'être terminée dans les trois (3) jours travaillés suivants le début de l'examen. Sans circonstances extraordinaires, la détermination décision ne devra pas être rendue plus de 14 jours après réception de la réponse. Des détails d'implémentation seront développés pour

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

(continued...)

(si aucune réponse n'a été reçue) Aucune défense ne peut être envisagée pour indiquer que l'utilisation du nom de domaine en question n'est pas malveillante ou abusive de la marque.

accommoder les besoins des prestataires de service une fois qu'ils auront été choisis. (L'appel d'offres pour un prestataire de service potentiel indiquera que l'opportunité sera un facteur sans la prise de décision.)

10. Réparation

10.1 Si la **détermination****décision** est en faveur du plaignant, le nom de domaine est suspendu pour la durée de la période d'enregistrement et ne sera pas rendu au site original. Les serveurs seront redirigés vers une page fournie par le prestataire expliquant l'URS. Le prestataire d'URS ne sera pas autorisé à offrir d'autres services sur cette page, ni à l'utiliser de quelque façon à des fins commerciales (pour lui-même ou toute autre tierce partie). Le Whois pour le nom de domaine continuera d'afficher toutes les informations originales sauf le changement de direction des serveurs. De plus, le Whois devra signaler que le nom de domaine ne pourra pas être transféré, effacé ou modifié durant la période d'enregistrement.

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

10.2 Le plaignant gagnant aura la possibilité d'étendre la période de l'inscription à des prix commerçants pour une durée d'un an supplémentaire. Aucun autre dédommagement ne devrait être disponible en cas de **détermination****décision** en faveur du plaignant.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

11. Plaintes abusives

11.1 L'URS inclura des pénalités pour abus du procédé par les propriétaires de marque.

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: 11 pt

11.2 Au cas où une partie est estimée avoir déposé deux plaintes abusives ou une « falsification de document délibérée », elle sera privée d'utilisation d'URS pour une année suivant la date d'émission d'une **détermination****décision** s'il est découvert que le plaignant a : (i) déposé sa seconde plainte abusive ; ou (ii) déposé un matériel délibérément faux.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 11 pt, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

11.3 Une plainte sera jugée abusive si l'examineur détermine :

Formatted: Not Superscript/ Subscript

- a) qu'elle a été présentée uniquement dans un but impropre, tel qu'harceler ou provoquer un délai ou une augmentation des coûts du business inutile ; et
- b) (i) les réclamations ou tout autre assertion n'ont été garanties par aucune loi existante ou par les standards URS ; ou (ii) les assertions factuelles n'ont aucune base probante.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

11.4 Un examineur pourra juger que la plainte contenait un matériel délibérément faux si elle contenait une assertion de fait qui, à l'époque où elle a été faite, l'avait été en connaissance de son caractère erroné et qui, si cela est exact, aurait eu un impact sur le résultat de la démarche URS.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

11.5 Deux découvertes de « matériel délibérément faux » interdiront à la partie d'utiliser l'URS.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

11.6 Les fournisseurs d'URS devront développer une procédure pour identifier et rechercher les parties exclues, et les parties dont les examinateurs ont déterminé qu'elles ont déposé des plaintes abusives et du matériel délibérément faux.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

11.7 La révocation d'une plainte pour des raisons administratives ou une décision sur ses mérites ne sera pas en soi une preuve de dépôt d'une plainte abusive.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

11.8 La découverte qu'un dépôt de plainte était abusif ou contenait un matériel délibérément faux peut faire l'objet d'un appel uniquement s'il est déterminé qu'un examinateur a abusé de son autorité ou s'il a agi de façon arbitraire.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

12. Appel

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

Formatted: Font: 11 pt, Not Superscript/ Subscript

12.1 Chaque partie aura le droit de faire appel de la déterminationdécision sur la base de preuves existantes dans la démarche URS pour un coût raisonnable couvrant les frais de l'appel.

Formatted: Font: 11 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

12.2 Les frais doivent être transférés par la partie faisant appel. Un droit limité de fournir des preuves supplémentaires sera permise sur paiement de frais supplémentaires, à condition que ces preuves datent clairement d'avant le dépôt de la plainte. Le juryLa commission de l'appel, que choisira le fournisseur, peut demander, à sa discrétion, d'autres documents de la part des deux parties.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

12.3 Faire appel ne devra pas changer l'affectation du nom de domaine. Par exemple, si le nom de domaine n'est plus affecté aux serveurs originels à cause d'une déterminationdécision en faveur du plaignant, le nom de domaine continuera de diriger versmener à la page d'information fournie par le prestataire d'URS. Si le nom de domaine est toujours affecté aux serveurs originels à cause d'une déterminationdécision en faveur de l'enregistreur, il continuera pendant le processus d'appel.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Not Superscript/ Subscript

12.4 Un appel doit être fait dans les 14 jours qui suivent la publication de la décision et toute réponse doit être soumise dans les 14 jours qui suivent l'appel.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

12.5 Si un défendant a obtenu gain de cause en déposant une réponse dans les deux ans qui suivent la publication de la décision initiale, un appel doit être fait dans les 14 jours qui suivent la date de la seconde décision et toute réponse doit être soumise dans les 14 jours qui suivent la soumission de l'appel.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

12.6 Le fournisseur enverra la notification d'appel et les résultats du jury d'appel au propriétaire de nom de domaine, au service de registre et à l'opérateur de registre, par courrier électronique.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

12.7 Les règles et procédures du fournisseurs en matière d'appel s'appliquent, en plus de celles détaillées dans le présent document.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Bold, Not Superscript/ Subscript

12.4

Formatted: Not Superscript/ Subscript

13. Autres réparations possibles

Formatted: Font: Bold, Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Bold

▲ La ~~détermination~~décision ne devra pas exclure les autres réparations disponibles à la partie faisant appel, telles que l'UDRP (pour le plaignant), ou autre réparations disponibles dans une juridiction judiciaire. Une ~~détermination~~décision URS pour ou contre une partie ne devra pas porter préjudice à cette partie dans des démarches UDRP ou autres.

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Font: Calibri, 11 pt

14. Examen d'URS

Formatted: Not Superscript/ Subscript

▲ Un examen de procédure URS sera engagé un an après que l'examineur a déposé sa première ~~détermination~~décision. À la fin de l'examen, un rapport sera publié concernant l'utilisation de la procédure, comprenant des informations statistiques, et sera diffusé pour un commentaire public sur l'utilité et l'efficacité de la procédure.

Formatted: Indent: Left: 0 pt, Tab stops: 0 pt, Left + Not at 36 pt

Formatted: Not Superscript/ Subscript

Formatted: Indent: Left: 35.45 pt

Formatted: Font: Calibri, 11 pt